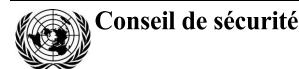
Nations Unies S/2019/352



Distr. générale 29 avril 2019 Français Original : anglais

Vingt-deuxième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, porte sur les faits survenus depuis mon précédent rapport, daté du 25 janvier 2019 (S/2019/78), en ce qui concerne les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales.

II. Activités récentes concernant le rapatriement et le retour de tous les Koweïtiens et nationaux d'États tiers portés disparus, ou la restitution de leurs dépouilles

- Le 19 février, le Ministère iraquien de la défense a organisé une visite sur un site, à Khamissiyé (province du Dhi Qar), où pourraient avoir été enterrées les dépouilles de Koweïtiens, à laquelle il a fait venir un témoin, comme convenu le 11 décembre 2018 à la 106^e réunion du Sous-Comité technique du mécanisme tripartite. Ont pris part à cette visite des représentants du Comité national koweïtien des affaires relatives aux personnes disparues et aux prisonniers de guerre, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), ainsi qu'une experte du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications du Centre de services mondial à Brindisi (Italie). Il s'agissait essentiellement de vérifier les faits sur le site en présence du témoin et d'étudier la possibilité d'y rechercher des restes humains au moyen de géoradars. Pendant la visite, les représentants ont échangé des renseignements avec le témoin. En outre, ils ont été abordés par des riverains affirmant avoir des informations sur des charniers. L'experte de l'ONU en géoradars a étudié la zone et collecté des échantillons de terre qui seront analysés en laboratoire, afin de déterminer si l'utilisation de géoradars peut réellement aider à localiser ces éventuels sites.
- 3. Le 19 février, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration de sa présidence sur la situation entre l'Iraq et le Koweït (S/PRST/2019/1), dans laquelle il s'est félicité de la solidité des relations bilatérales entre l'Iraq et le Koweït et a salué l'action que continuait de mener le Gouvernement koweïtien pour aider l'Iraq à retrouver la stabilité. Il s'est également félicité que l'Iraq et le Koweït continuent de





coopérer à la recherche des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et il a exprimé son ferme appui aux efforts déployés à cette fin par les Gouvernements iraquien et koweïtien, par l'intermédiaire du mécanisme tripartite et de sa présidence, assurée par le CICR. À cette occasion, le Conseil a noté avec regret que les cas de 369 nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus n'étaient toujours pas réglés et qu'aucune dépouille n'avait été exhumée depuis 2004. Il a encouragé le Gouvernement iraquien à continuer de rechercher les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales. À la suite de l'adoption de la déclaration, le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation, Mansour Alotaibi, a affirmé qu'il s'agissait là d'un message fort envoyé aux familles koweïtiennes endeuillées, aux Iraquiens et à la communauté internationale, montrant combien il importait au Conseil que des progrès soient réalisés.

- 4. Le 21 février, des représentants de la MANUI, accompagnés de l'experte de l'ONU, ont assisté en qualité d'observateur à la 107° réunion du Sous-Comité technique du mécanisme tripartite, tenue à Bagdad. À cette occasion, un point a été fait sur les informations réunies grâce aux fouilles, aux témoignages recueillis ainsi qu'à l'analyse des cartes et des images satellites. Le Ministère iraquien de la défense a rendu compte des activités de fouille et d'exploration menées à Karbala sur ce qui pourrait être un site d'inhumation, depuis que le CICR a fourni du matériel d'excavation et des services externes de police scientifique. Des fragments d'os y ont été trouvés et envoyés à la Direction médico-légale iraquienne pour qu'elle procède à l'analyse ADN et établisse les profils génétiques correspondants, afin de déterminer si ces fragments appartenaient à des corps dont des restes avaient déjà été extraits. Les membres de la Commission tripartite sont convenus de poursuivre les travaux d'exploration sur ce site.
- 5. Lors de cette réunion, les membres du Sous-Comité technique ont également pu dialoguer avec un témoin détenant des informations relatives au site de Samaoua ; les membres du mécanisme tripartite ont décidé de rester en contact avec cette personne. La délégation koweïtienne a informé le Sous-Comité qu'elle menait des investigations sur de nouveaux renseignements concernant ce site, qu'elle transmettrait aux membres du mécanisme s'ils étaient avérés. Il a été convenu que les activités d'exploration et d'enquête sur le site de Samaoua devraient se poursuivre.
- 6. Au cours de la période considérée, le Ministère iraquien de la défense a continué, par l'intermédiaire du mécanisme, d'enquêter sur le site de la base navale du Koweït, ainsi que sur les sites iraquiens de Radouaniyé, de Barjisiya et de Salman Pak. Il a poursuivi ses enquêtes sur des pistes antérieures, contactant à cette fin les administrations nationales compétentes afin de vérifier et de recouper les informations dont il disposait. Aucune avancée n'a été enregistrée, mais ces sites resteront ouverts pour qu'il puisse poursuivre ses recherches.
- 7. Le Bureau du porte-parole du Ministère a continué de diffuser régulièrement tout dernièrement le 13 février –, dans les journaux officiels et sur toutes les chaînes de télévision par satellite diffusées en Iraq, des appels à témoins invitant les personnes qui détiennent des informations concernant des Koweïtiens portés disparus et des biens koweïtiens manquants à se manifester.
- 8. Les délégations française, britannique et américaine ont informé le Sous-Comité technique du mécanisme tripartite des derniers échanges d'informations auxquels ils avaient procédé avec le CICR concernant les cartes, images et analyses d'images datant de la période 1990-1991. Jusque-là, l'examen des Archives diplomatiques françaises n'avait pas permis d'obtenir de renseignements sur d'éventuels sites d'inhumation. Le CICR examine actuellement des archives et attend le transfert d'images satellites par les États-Unis d'Amérique. La délégation britannique étudie les archives de l'aumônerie de l'Armée britannique (Royal Army Chaplains'

2/5 19-06425

Department) pour déterminer si d'autres dossiers utiles pourraient être mis à la disposition des enquêteurs du CICR.

- 9. L'experte de l'ONU a présenté au Sous-Comité technique un exposé sur l'utilisation des géoradars et sur celle, complémentaire, de la tomographie de résistivité électrique, ainsi que sur la possibilité d'y recourir pour confirmer ou infirmer la présence de dépouilles enterrées de manière clandestine, en un premier temps sur une partie circonscrite du site de Khamissiyé. Son rapport final et une proposition de projet se rapportant à l'utilisation de cette méthode intégrée seront distribués aux membres du mécanisme tripartite.
- 10. Le 3 février, ma Représentante spéciale pour l'Iraq a effectué sa première visite officielle au Koweït, où elle s'est entretenue séparément avec le Premier Ministre koweïtien, le cheik Jaber al-Moubarak al-Hamad al-Sabah, et le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, le cheik Sabah Khaled al-Hamad al-Sabah. Lors de chacun de ces entretiens, les officiels koweïtiens ont souligné l'importance que revêtait cette question pour les familles des personnes portées disparues et ont rappelé leur souhait de voir le Gouvernement iraquien consentir des efforts redoublés pour retrouver et restituer le reste des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales. Ma Représentante spéciale a dit comprendre la déception des Koweïtiens face au manque de résultats concrets et a affirmé qu'elle entendait continuer de faire tout son possible dans le cadre de ce dossier humanitaire d'une importance capitale.
- 11. Le 3 février également, ma Représentante spéciale s'est entretenue avec des membres du Comité national koweïtien des affaires relatives aux personnes disparues et aux prisonniers de guerre, qui ont appelé son attention sur la nécessité de redoubler d'efforts pour trouver des témoins susceptibles de contribuer à la recherche de sites d'inhumation, d'acquérir du matériel d'excavation permettant de creuser plus profond et de solliciter davantage les membres de la Commission tripartite en vue d'obtenir des images aériennes et satellitaires qui aideraient à localiser précisément ces sites. Ma Représentante spéciale a réaffirmé que la MANUI attachait une grande importance à ce dossier et prêtait concours aux membres de la Commission.
- 12. Le 19 février, ma Représentante spéciale s'est entretenue avec le Ministre iraquien des affaires étrangères, Mohammed Ali al-Hakim, avec qui elle a abordé la question des personnes et des biens koweïtiens disparus, y compris les archives nationales. Le Ministre a souligné que le Gouvernement iraquien s'attachait à aider à rechercher les dépouilles des Koweïtiens portés disparus et les biens koweïtiens disparus. Ma Représentante spéciale a rappelé que la MANUI restait aux côtés du Gouvernement iraquien et elle a engagé le Ministre et le Gouvernement à poursuivre activement leurs efforts en la matière.
- 13. Le 18 mars, ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale s'est entretenue avec le Sous-Secrétaire du Ministère iraquien des affaires étrangères, Hazem al-Youssifi, pour l'informer des récentes activités de la MANUI concernant la question des personnes et des biens koweïtiens disparus, y compris les archives nationales. Le Sous-Secrétaire a assuré que l'Iraq et le Koweït entretenaient d'étroites relations et il a réaffirmé que l'Iraq était déterminé à régler les questions en suspens. Il a engagé les États membres de la Commission tripartite à apporter une plus grande aide à cet égard, par la transmission d'images satellites utiles et la mise à disposition de matériel de forage spécialisé, qui faciliteraient les fouilles.
- 14. Le 20 mars, ma Représentante spéciale adjointe s'est entretenue avec le Chef du comité technique du Ministère iraquien de la défense chargé du dossier des Koweïtiens disparus, le général de brigade Hazem Qassem Majid, à qui elle a présenté

19-06425

une synthèse du rapport de l'experte de l'ONU relatif à la possibilité d'utiliser des géoradars sur le site de Khamissiyé. Ils se sont accordés à penser que pour circonscrire la zone de recherche, il faudrait faire fond sur des informations contextuelles, comme des récits de témoins oculaires ou des analyses d'images satellitaires antérieures. Le général de brigade a indiqué que, le 6 mars, des découvertes encourageantes avaient été faites au site de Samaoua pendant des fouilles menées sous l'égide du Ministère iraquien de la défense et que des experts s'employaient à examiner et à identifier les éléments trouvés.

III. Activités récentes concernant la restitution de biens koweïtiens

15. Lors de la visite de ma Représentante spéciale au Koweït, le 3 février, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït, le cheik Sabah Khaled al-Hamad al-Sabah, a insisté sur l'importance de la restitution des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, qui sont un élément important de l'histoire de l'État du Koweït. Ma Représentante spéciale adjointe a elle aussi abordé la question des biens koweïtiens disparus lors de l'entretien qu'elle a eu le 18 mars avec le Sous-Secrétaire du Ministère iraquien des affaires étrangères, qui lui a annoncé que le Ministère avait créé un comité chargé de retrouver et de recueillir les biens koweïtiens restant, y compris les pièces d'archive. Il a expliqué que les archives nationales koweïtiennes étaient très probablement dispersées dans les différentes provinces iraquiennes, ce qui compliquait les travaux de recherche et de collecte. Une fois que le Ministère aurait rassemblé suffisamment d'éléments, il les restituerait dans les meilleurs délais. Ma Représentante spéciale adjointe a souligné que la MANUI était disposée à aider l'Iraq dans ces démarches.

IV. Observations

- 16. Je prends note avec satisfaction du dévouement et du travail acharné des Gouvernements iraquien et koweïtien et des autres membres du mécanisme tripartite, ainsi que de son président, le CICR, dont les efforts sont restés largement consacrés au règlement de la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus. Je tiens à saluer plus particulièrement le CICR qui, à la tête du mécanisme, a formulé de précieuses orientations, idées et recommandations à cet effet.
- 17. En dépit d'un certain nombre d'obstacles, le Ministère iraquien de la défense s'est montré admirablement persévérant s'agissant de faire avancer le dossier, de redynamiser les travaux sur le terrain, de rechercher de nouvelles sources de renseignement et d'autres témoins, d'accepter les recommandations des membres du mécanisme tripartite et de donner suite à leurs propositions. Je regrette que les cas de 369 nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ne soient toujours pas réglés et qu'aucune dépouille n'ait été exhumée depuis 2004. Je demande au Gouvernement iraquien de continuer de consacrer son énergie à cette question jusqu'à ce que des résultats concrets soient atteints.
- 18. Je remercie le Gouvernement koweïtien pour sa patience et sa compréhension et pour l'appui qu'il continue d'apporter, au fil des ans, aux efforts déployés par le Gouvernement iraquien.
- 19. Le dévouement des membres du mécanisme tripartite et leurs contributions à ses activités ont été décisifs pour maintenir la détermination nécessaire pour faire avancer le processus. J'engage vivement les membres du mécanisme qui disposent d'images aériennes et satellitaires pertinentes à les transférer sans tarder au CICR, car elles seront essentielles pour localiser les sites d'inhumation restants.

4/5 19-06425

- 20. En ce qui concerne les biens koweïtiens toujours manquants, y compris les archives nationales, je salue les efforts qu'a déployés le Gouvernement iraquien pour parvenir à des résultats tangibles, en constituant une équipe spéciale et en élargissant les recherches dans tout le pays.
- 21. Ma Représentante spéciale, Jeanine Hennis-Plasschaert, et ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale, Alice Walpole, continuent d'œuvrer pour faire avancer ce dossier, en promouvant, soutenant et facilitant l'action du Gouvernement iraquien.

19-06425